

Mise en garde

Le document ci-après reproduit les résolutions et actes du conseil d'arrondissement. Malgré nos efforts pour les reproduire fidèlement, il est possible que certaines erreurs se soient glissées ou que certaines informations ne soient pas exactes ou complètes et nous nous en excusons. En aucun cas, des extraits de ce site ne peuvent être utilisés à des fins de contestation juridique ou de preuve. Seuls des documents émis par la Secrétaire de l'arrondissement et portant le sceau sont authentiques et font preuve de leur contenu.

Copie authentique du procès-verbal des séances et des actes du conseil d'arrondissement peut être obtenue en s'adressant au Secrétaire de l'arrondissement.



**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le lundi 3 juin 2019 à 19 h
530, avenue Davaar à Outremont**

PRÉSENCES :

M. Philippe Tomlinson, Maire de l'arrondissement
Mme Valérie Patreau, Conseillère du district de Joseph-Beaubien
Mme Fanny Magini, Conseillère du district de Jeanne-Sauvé
Mme Mindy Pollak, Conseillère du district de Claude-Ryan
M. Jean-Marc Corbeil, Conseiller du district de Robert-Bourassa

AUTRES PRÉSENCES :

Me Julie Desjardins, Secrétaire d'arrondissement et Chef de division – Soutien administratif
Mme Mélanie Diné, Secrétaire recherchiste et Secrétaire substitut d'arrondissement
M. René Girard, Directeur de l'aménagement urbain et du patrimoine
Mme Marie-Claude Leblanc, Directrice de l'arrondissement
M. Frédéric Pépin, Lieutenant – Sécurité publique
Mme Anne-Marie Poitras, Directrice par intérim de la culture, des sports, des loisirs et du développement social

10.01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président déclare la séance ouverte à 19 h 02.

10.02 - MOT DU MAIRE ET DES ÉLU(E)S

Le président invite les membres du conseil qui désirent prendre la parole à s'exprimer.

LE MOT DU MAIRE ET DES ÉLUES ET ÉLU DÉBUTE À 19 H 03 ET SE TERMINE À 19 H 27.

CA19 16 0195

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT DU 3 JUIN 2019

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement du 3 juin 2019, tel que proposé.

AMENDEMENT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

DE SCINDER le point 47.02 afin que soient proposés et votés séparément les dossiers de PIIA visant 1) le 1271, chemin de la Forêt et 2) le 327, avenue Stuart.

Le Maire Philippe Tomlinson déclare son intérêt dans le dossier de PIIA du 327, avenue Stuart et indique qu'il quittera la salle lorsque ce dossier sera discuté.

AMENDEMENT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

10.03

10.04 - PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 19 H 27 ET SE TERMINE À 20 H 31.

CITOYENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
FRÉDÉRIC JULIEN	APAISEMENT DE LA CIRCULATION ET RESPECT DE LA VITESSE SUR L'AVENUE QUERBES
GENEVIÈVE BEAULNES	DÉROGATION MINEURE 367, AVENUE QUERBES
BARBEL KNAUPER	ÉLARGISSEMENT DES TROTTOIRS
CHARLOTTE ET ODESSA	BIODIVERSITÉ ET CHANGEMENT CLIMATIQUE
PIERRE LACERTE	RÈGLEMENT 1177
MONICA HAIM	RÈGLES DE STATIONNEMENT ET ÉLARGISSEMENT DU TROTTOIR
LINDA SCHWEY	FEU DE CIRCULATION CÔTE-STE-CATHERINE ET LAURIER
ROSANE OUELLET	AMÉNAGEMENT DES PISTES CYCLABLES
AIDA KAMAR	FÊTE DE LA MUSIQUE DU 21 JUIN
JULIE BRIÈRE	LES ARTÈRES COMMERCIALES

CA19 16 0196

PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTION DES CITOYENS

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

DE PROLONGER la période de questions des citoyens pour une durée de trente (30) minutes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.04.1

LA PROLONGATION DE LA PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC DÉBUTE À 20 H 31 ET SE TERMINE À 22 H 54.

CIToyENS	SUJETS (TELS QU'INDIQUÉS LORS DE L'INSCRIPTION)
NICOLE LEFEBVRE	DROGUE DANS LES PARCS
JOHN LUCAS	RÈGLES DE STATIONNEMENT
YVES DESCHAMPS	RÈGLES DE STATIONNEMENT
MARC POULIN	RÈGLES DE STATIONNEMENT ET FINANCES
ANDRÉE MORO	RÈGLES DE STATIONNEMENT
TATIANA TOURVILLE	RÈGLES DE STATIONNEMENT
MONIQUE JEANMART	RÈGLES DE STATIONNEMENT
FRANCE VAN LAETHEN	RÈGLES DE STATIONNEMENT
MICHAL NOWAKOWSKI	RÈGLES DE STATIONNEMENT
ANOUC BÉLANGER	RÈGLES DE STATIONNEMENT
VIVIANE CHARLAND	RÈGLES DE STATIONNEMENT
CHRIS LAPERLE	RÈGLES DE STATIONNEMENT
STÉPHANE DESJARDINS	RÈGLES DE STATIONNEMENT
FRANCOISE HAMEL BURRAGE	RÈGLES DE STATIONNEMENT
MARTIN LORD	RÈGLES DE STATIONNEMENT
LWEENDO GRAVELLE	RÈGLES DE STATIONNEMENT
DAN MARKUS KRAFT	RÈGLES DE STATIONNEMENT
LAURA DI IORIO	RÈGLES DE STATIONNEMENT
LAURE DE LONGAVANT	RÈGLES DE STATIONNEMENT
SYDNEY PFIEIFFER	RÈGLES DE STATIONNEMENT
KARINE THELLIER	RÈGLES DE STATIONNEMENT
JÉRÔME LEROY	RÈGLES DE STATIONNEMENT
STEVE ADAMS	RÈGLES DE STATIONNEMENT
ÈVE BÉLANGER	RÈGLES DE STATIONNEMENT
OCÉANE ZUO	RÈGLES DE STATIONNEMENT
DOMINIQUE BIGGS	RÈGLES DE STATIONNEMENT

CA19 16 0197

POURUIVRE LA TENUE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 3 JUIN 2019 AU-DELÀ DE 23 H ET CE, MALGRÉ L'ARTICLE 45 DU RÈGLEMENT AO-1

ATTENDU QUE l'article 45 du *Règlement sur la procédure des séances du conseil* (AO-1) prévoit que lorsqu'à une séance, les affaires soumises n'ont pu être entièrement expédiées, la séance doit, à moins que le conseil d'en décide autrement à l'unanimité, être levée à 23 h;

ATTENDU QUE le conseil désire unanimement poursuivre la présente séance au-delà de 23 h;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Jean-Marc Corbeil

DE PROLONGER la tenue de la présente séance ordinaire du conseil d'arrondissement afin d'expédier les affaires soumises à l'ordre du jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.00

LE MAIRE SUSPEND L'ASSEMBLÉE DE 22 H 55 À 22 H 59.

CA19 16 0198

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 6 MAI 2019

LA CONSEILLÈRE FANNY MAGINI EST ABSENTE DE L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL LORS DE L'ÉTUDE ET DU VOTE DE CE POINT.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2019.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.05

CA19 16 0199

APPROUVER LE PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 15 MAI 2019, 12 H

LA CONSEILLÈRE FANNY MAGINI EST ABSENTE DE L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL LORS DE L'ÉTUDE ET DU VOTE DE CE POINT.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 mai 2019, 12 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

10.06

LA CONSEILLÈRE FANNY MAGINI EST DE RETOUR DANS L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL À 23 H 01.

CA19 16 0200

OCTROYER UN CONTRAT D'UN MONTANT DE 133 641,19 \$ (TAXES INCLUSES) À L'ENTREPRENEUR BEAUREGARD ENVIRONNEMENT LTÉE. POUR DES TRAVAUX DE NETTOYAGE ET VIDANGE COMPLÈTE DE PUISARDS ET CHAMBRES DE VANNE INCLUANT TRANSPORT ET DISPOSITION DES RÉSIDUS SUR LE TERRITOIRE DE L'ARRONDISSEMENT OUTREMONT POUR UNE DURÉE FIXE DE TRENTE-SIX (36) MOIS, SUITE À L'APPEL D'OFFRES PUBLIC NO 19-17453 (2 SOUMISSIONNAIRES) - AUTORISER UNE DÉPENSE TOTALE DE 140 323,25\$ (CONTRAT : 133 641,19 \$ + CONTINGENCES : 6 682,06 \$), TAXES INCLUSES - DÉPENSE ASSUMÉE PAR LA DIRECTION DES RÉSEAUX D'EAU

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 133 641,19 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur Beauregard Environnement Ltée. pour des travaux de nettoyage et vidange complète de puisards et chambres de vanne, incluant transport et disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement Outremont pour une durée fixe de trente-six (36) mois, suite à l'appel d'offres public no 19-17453;

D'AUTORISER une dépense de 133 641,19 \$ (taxes incluses) pour des travaux de nettoyage et vidange complète de puisards et chambres de vanne incluant transport et disposition des résidus sur le territoire de l'arrondissement Outremont;

D'AUTORISER une dépense de 6 682,06 \$ (taxes incluses) à titre de budget de contingences;

D'ÁUTORISER une dépense totale maximale de 140 323,25 \$ (taxes incluses) aux fins de ce contrat;

D'IMPUTER ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.01 1196965006

CA19 16 0201

AUTORISER LE VERSEMENT D'UNE CONTRIBUTION FINANCIÈRE DE 6 000 \$ À LA CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT POUR LA PRÉSENTATION DU SPECTACLE GRATUIT « SOLSTICE » PRÉSENTÉ DANS LE CADRE DE LA « FÊTE DE LA MUSIQUE », ÉVÈNEMENT ORGANISÉ PAR VISION DIVERSITÉ EN PARTENARIAT AVEC LA CORPORATION DU THÉÂTRE OUTREMONT ET QUI SE TIENDRA AU PARC SAINT-VIATEUR, À LA PLACE MARCELLE-FERRON ET AU THÉÂTRE OUTREMONT LE VENDREDI, 21 JUIN 2019, DE 9 H À 23 H - DÉPENSE À MÊME LE SURPLUS LIBRE DE L'ARRONDISSEMENT

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Philippe Tomlinson

D'AUTORISER le versement d'une contribution financière de 6 000 \$, à même le surplus libre de l'arrondissement, à la Corporation du Théâtre Outremont pour la présentation du spectacle gratuit « Solstice » présenté dans le cadre « Fête de la musique », événement organisé par Vision Diversité en partenariat avec la Corporation du Théâtre Outremont et qui se tiendra au parc Saint-Viateur, à la place Marcelle-Ferron et au Théâtre Outremont le vendredi, 21 juin 2019, de 9 h à 23 h, conditionnel au dépôt d'un bilan de la part des organisateurs;

D'IMPUTER cette dépense conformément aux informations inscrites au dossier décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

20.02 1192504024

CA19 16 0202

DÉPÔT DES BONS DE COMMANDE ET DES PAIEMENTS SANS BON DE COMMANDE POUR LA PÉRIODE DU MOIS D'AVRIL 2019

DÉPÔT des bons de commande et des paiements sans bon de commande pour la période du mois d'avril 2019.

30.01 1195901010

CA19 16 0203

DÉPÔT DE LA LISTE DES VIREMENTS DE CRÉDITS POUR LA PÉRIODE DU MOIS D'AVRIL 2019

DÉPÔT de la liste des virements de crédits pour la période du mois d'avril 2019.

30.02 1195901011

CA19 16 0204

DÉPÔT DES ACHATS EFFECTUÉS PAR L'ENTREMISE DE CARTES DE CRÉDIT POUR LE MOIS DE MARS 2019

DÉPÔT des achats effectués par l'entremise de cartes de crédit pour le mois de mars 2019.

30.03 1195901012

CA19 16 0205

DÉPÔT DU RAPPORT DES DÉCISIONS DÉLÉGUÉES POUR LE MOIS D'AVRIL 2019

DÉPÔT du rapport des décisions déléguées pour le mois d'avril 2019.

30.04 1196695008

CA19 16 0206

DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE SUR LES RÉSULTATS FINANCIERS 2018 DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

LE MAIRE FAIT LECTURE DU RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'ARRONDISSEMENT.

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

DE DÉPOSER du rapport du Maire sur la situation financière de l'arrondissement au 31 décembre 2018;

DE PROCÉDER à la publication du rapport sur le site internet de la Ville de Montréal et de l'arrondissement d'Outremont plutôt qu'à la distribution à chaque adresse civique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.05 1193711019

CA19 16 0207

AFFECTER UN SURPLUS DE GESTION DÉGAGÉ DE L'EXERCICE FINANCIER 2018 AU MONTANT DE 769 313,45 \$ COMPRENANT UN SOLDE RÉSIDUEL DES ANNÉES PRÉCÉDENTES DE 127 813,45 \$

CONSIDÉRANT la politique d'attribution, d'utilisation et de renflouement des surplus de gestion dégagés de l'exercice financier 2018;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Fanny Magini

D'AFFECTER le surplus de gestion de l'année 2018 d'un montant de 769 313,45 \$ comprenant un solde résiduel des années précédentes de 127 813,45 \$ suivant les informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

30.06 1193711015

CA19 16 0208

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - OCCUPATION DE LA TOITURE DES BÂTIMENTS DE 5 ÉTAGES ET PLUS - DÉPÔT DU CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE SUBSTITUT D'ARRONDISSEMENT SUITE AU PROCESSUS DE DÉPÔT DE DEMANDES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE AYANT PRIS FIN LE 23 MAI 2019

DÉPÔT du Certificat de la secrétaire substitut d'arrondissement relativement aux résultats de la procédure de dépôt de demandes d'approbation référendaire dans le cadre du dossier du projet de règlement AO-438-P2.

40.01 1197596002

CA19 16 0209

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) - OCCUPATION DE LA TOITURE DES BÂTIMENTS DE 5 ÉTAGES ET PLUS - DÉPÔT DU CERTIFICAT DU SECRÉTAIRE SUBSTITUT D'ARRONDISSEMENT SUITE AU PROCESSUS DE DÉPÔT DE DEMANDES D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE AYANT PRIS FIN LE 23 MAI 2019

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, du dépôt et de sa présentation donné à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019;

ATTENDU QUE des copies du projet de règlement ont été mises à la disposition du public dès le dépôt et l'avis de motion;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du conseil tenue le 4 mars 2019;

ATTENDU QU'une consultation publique a été tenue le 17 avril 2019;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté avec changement à la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai 2019;

ATTENDU QU'un avis invitant les personnes intéressées des zones visées et contiguës à déposer une demande de participation référendaire a été publié le 15 mai 2019;

ATTENDU QU'aucune demande de participation référendaire n'a été reçue à la date limite de dépôt de demandes, soit le jeudi, 23 mai 2019;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement est détaillée au règlement et au sommaire décisionnel;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement de zonage (1177) (AO-438)*.

L'objet de ce règlement est de prévoir de nouvelles normes encadrant l'occupation des toitures pour les bâtiments de cinq (5) étages ou plus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.01 1197596002

CA19 16 0210

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION, À DES FINS DE GARDERIE OU DE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE, AU 185, AVENUE BLOOMFIELD, SITUÉ SUR LE LOT 1 351 204 DU CADASTRE DU QUÉBEC (AO-441)

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue 6 mai 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 mai 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement sur l'occupation, à des fins de garderie ou de centre de la petite enfance, au 185, avenue Bloomfield, situé sur le lot 1 351 204 du cadastre du Québec (AO-441)*.

L'objet de ce règlement vise à ajouter le sous-sol à l'occupation autorisée au local situé au 185, avenue Bloomfield (lot 1 351 204 du cadastre du Québec) à des fins de garderie ou de Centre de la petite enfance.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.02 1197776001

CA19 16 0211

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UN ARRÊT OBLIGATOIRE EN DIRECTION EST SUR LE BOULEVARD SAINT-JOSEPH À L'INTERSECTION DE LA RUE HUTCHISON

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue 6 mai 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 mai 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à implanter un arrêt obligatoire en direction est sur le boulevard Saint-Joseph, à l'intersection de la rue Hutchison.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.03 1195069012

CA19 16 0212

ADOPTION - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES SUR L'AVENUE BERNARD À L'INTERSECTION DE L'AVENUE DE L'ÉPÉE

ATTENDU QUE le règlement suivant a été précédé d'un avis de motion, de sa présentation et du dépôt d'un projet de règlement à la séance ordinaire du conseil tenue 6 mai 2019;

ATTENDU QUE le projet de règlement a été déposé au conseil lors de l'avis de motion donné le 6 mai 2019 et que des copies ont été remises aux élu(e)s et au public lors du dépôt et de l'avis de motion;

ATTENDU QUE l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au sommaire décisionnel;

ATTENDU QUE des copies du règlement ont été mises à la disposition du public dès le début de la séance;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ADOPTER le *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)*.

L'objet de ce règlement vise à implanter des arrêts obligatoires sur l'avenue Bernard, à l'intersection de l'avenue de l'Épée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.04 1195069010

CA19 16 0213

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT PORTANT SUR LA RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE DES CONSEILLERS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT OCCUPANT CERTAINES FONCTIONS - ÉTABLISSEMENT D'UNE RÉMUNÉRATION POUR LA VICE-PRÉSIDENTE DU CCU

LE PROJET DE RÈGLEMENT A ÉTÉ DÉPOSÉ AUX ÉLU(E)S AVEC LE SOMMAIRE DÉCISIONNEL ET EST DISPONIBLE À L'ENTRÉE DE LA SALLE DU CONSEIL À L'ATTENTION DU PUBLIC.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement portant sur la rémunération additionnelle des conseillers de l'arrondissement d'Outremont occupant certaines fonctions* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à établir une rémunération pour la vice-présidence du Comité consultatif d'urbanisme.

40.05 1193711020

CA19 16 0214

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UN SENS UNIQUE VERS LE SUD SUR LA PARTIE DE L'AVENUE WISEMAN COMPRISE ENTRE LES AVENUES VAN HORNE ET LAJOIE

LE PROJET DE RÈGLEMENT A ÉTÉ DÉPOSÉ AUX ÉLU(E)S AVEC LE SOMMAIRE DÉCISIONNEL ET EST DISPONIBLE À L'ENTRÉE DE LA SALLE DU CONSEIL À L'ATTENTION DU PUBLIC.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier l'annexe C du règlement 1171 afin d'implanter un sens unique vers le sud sur la partie de l'avenue Wiseman comprise entre les avenues Van Horne et Lajoie.

40.06 1195069014

CA19 16 0215

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UN SENS UNIQUE VERS LE NORD SUR LA PARTIE DE L'AVENUE STUART COMPRISE ENTRE LES AVENUES BERNARD ET VAN HORNE

LE PROJET DE RÈGLEMENT A ÉTÉ DÉPOSÉ AUX ÉLU(E)S AVEC LE SOMMAIRE DÉCISIONNEL ET EST DISPONIBLE À L'ENTRÉE DE LA SALLE DU CONSEIL À L'ATTENTION DU PUBLIC.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Valérie Patreau donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier l'annexe C du règlement 1171 afin d'implanter un sens unique vers le nord sur la partie de l'avenue Stuart comprise entre les avenues Lajoie et Van Horne.

40.07 1195069015

CA19 16 0216

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE D'UNE DURÉE DE 15 MINUTES DEVANT LE BÂTIMENT SIS AU 1435, AVENUE VAN HORNE

LE PROJET DE RÈGLEMENT A ÉTÉ DÉPOSÉ AUX ÉLU(E)S AVEC LE SOMMAIRE DÉCISIONNEL ET EST DISPONIBLE À L'ENTRÉE DE LA SALLE DU CONSEIL À L'ATTENTION DU PUBLIC.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Fanny Magini donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier l'annexe H du règlement 1171 afin d'implanter une zone de débarcadère d'une durée de 15 minutes devant le bâtiment sis au 1435, avenue Van Horne.

40.08 1195069016

CA19 16 0217

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171) - IMPLANTATION D'UNE ZONE DE DÉBARCADÈRE D'UNE DURÉE DE 15 MINUTES DEVANT LE BÂTIMENT SIS AU 185, AVENUE BLOOMFIELD

LE PROJET DE RÈGLEMENT A ÉTÉ DÉPOSÉ AUX ÉLU(E)S AVEC LE SOMMAIRE DÉCISIONNEL ET EST DISPONIBLE À L'ENTRÉE DE LA SALLE DU CONSEIL À L'ATTENTION DU PUBLIC.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, la conseillère Mindy Pollak donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et elle dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à modifier l'annexe H du règlement 1171 afin d'implanter une zone de débarcadère d'une durée de 15 minutes devant le bâtiment sis au 185, avenue Bloomfield.

40.09 1195069017

CA19 16 0218

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT (1171), LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS (EXERCICE FINANCIER 2019) (AO-419) ET LE RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (AO-48) - REFONTE GLOBALE DE LA RÉGLEMENTATION DE STATIONNEMENT DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT

LE PROJET DE RÈGLEMENT A ÉTÉ DÉPOSÉ AUX ÉLU(E)S AVEC LE SOMMAIRE DÉCISIONNEL ET EST DISPONIBLE À L'ENTRÉE DE LA SALLE DU CONSEIL À L'ATTENTION DU PUBLIC.

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le maire Philippe Tomlinson donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement intitulé : « *Règlement modifiant le Règlement relatif à la circulation et au stationnement (1171), le Règlement sur les tarifs (exercice financier 2019) (AO-419) et le Règlement sur l'occupation du domaine public (AO-48)* » sera adopté au cours d'une prochaine séance du conseil d'arrondissement et il dépose le projet de règlement.

L'objet de ce règlement vise à remplacer les annexes H, H.1 et H.2 dans le cadre de la refonte de la réglementation du stationnement de l'arrondissement d'Outremont. Des modifications sont également apportées dans la section des vignettes de stationnement au règlement sur les tarifs. Enfin, la notion d'occupation du domaine public pour les travailleurs de chantier est abrogée.

40.10 1195069009

CA19 16 0219

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DE L'ESPACE PUBLIC POUR LA SAISON DES PIANOS PUBLICS À LA PLACE MARCELLE-FERRON AINSI QU'À LA PLACE KATE-MCGARRIGLE, DU SAMEDI 15 JUIN 2019 AU DIMANCHE 7 SEPTEMBRE 2019, DE 10 H À 20 H

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation temporaire de l'espace public pour la saison des pianos publics aux dates et sur les sites suivants :

- à la Place Marcelle-Ferron du samedi, 15 juin 2019 au dimanche, 7 septembre 2019, de 10 h à 20 h;
- à la Place Kate-McGarrigle du samedi, 15 juin 2019 au dimanche, 7 septembre 2019, de 10 h à 20 h.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.11 1192504019

CA19 16 0220

ÉDICTER LES ORDONNANCES DE FERMETURE DE RUES NÉCESSAIRES À LA TENUE DES FÊTES DES VOISINS 2019 SELON LES SITES ET LES HORAIRE PRÉVU À LA LISTE FIGURANT AU SOMMAIRE DÉCISIONNEL

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER les ordonnances de fermeture de rues nécessaires à la tenue des Fêtes des voisins 2019 selon les sites et les horaire prévus à la liste figurant au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.12 1192504020

CA19 16 0221

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DE LA PLACE MARCELLE-FERRON, TOUS LES MERCREDIS, DU 5 JUIN 2019 AU 6 NOVEMBRE 2019, DE 14 H 30 À 19 H 30, POUR LA TENUE DU MARCHÉ FERMIER DU COLLECTIF ALIMENTAIRE HUDSON (CAH) ET AUTORISER, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 6.4 DU RÈGLEMENT 1107 CONCERNANT LES PARCS ET ENDROITS PUBLICS, UNE DÉROGATION À L'ARTICLE 6 G) AFIN DE PERMETTRE LA VENTE DE FRUITS, DE LÉGUMES ET DE FINES HERBES DE CULTURE BIOLOGIQUE

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Mindy Pollak

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron tous les mercredis, du 5 juin 2019 au 6 novembre 2019, de 14 h 30 à 19 h 30, pour la tenue du marché fermier du Collectif alimentaire Hudson (CAH);

D'AUTORISER, conformément à l'article 6.4 du *Règlement concernant les parcs et endroits publics* (1107), une dérogation à l'article 6 g) de ce même règlement afin de permettre la vente de fruits, de légumes et de fines herbes de culture biologique.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.13 1192504021

CA19 16 0222

ÉDICTER UNE ORDONNANCE VISANT À AUTORISER L'OCCUPATION TEMPORAIRE DU PARC BEAUBIEN POUR LA TENUE DES OLYMPIADES DE L'ÉCOLE BUISSONNIÈRE QUI SE TIENDRONT LE MARDI 18 JUIN 2019, DE 12 H À 15 H 30

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Fanny Magini

D'ÉDICTER une ordonnance visant à autoriser l'occupation temporaire du parc Beaubien pour la tenue des Olympiades de l'école Buissonnière qui se tiendront le mardi, 18 juin 2019, de 12 h à 15 h 30.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.14 1192504022

CA19 16 0223

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU PARC OUTREMONT ET DE L'ESPACE PUBLIC, SELON LE TRAJET ÉTABLI, DANS LE CADRE DE L'ÉVÉNEMENT « FÊTE DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE NOUVELLE-QUERBES » D'OUTREMONT, QUI AURA LIEU LE 18 JUIN 2019 DE 12 H À 21 H OU LE 19 JUIN 2019 DE 12 H À 21 H, EN CAS DE PLUIE

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Outremont et de l'espace public, selon le trajet établi figurant au sommaire décisionnel, dans le cadre de l'événement « Fête de fin d'année de l'école Nouvelle-Querbes » d'Outremont qui aura lieu le 18 juin 2019 de 12 h à 21 h ou le 19 juin 2019 de 12 h à 21 h, en cas de pluie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.15 1192504023

CA19 16 0224

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DU PARC SAINT-VIATEUR, LE MARDI 4 JUIN 2019, DE 9 H À 16 H, POUR LA TENUE DE LA FÊTE DE FIN D'ANNÉE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE PAUL-GÉRIN-LAJOIE D'OUTREMONT

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation du parc Saint-Viateur le mardi, 4 juin 2019, de 9 h à 16 h, pour la tenue de la Fête de fin d'année de l'école secondaire Paul-Gérin-Lajoie d'Outremont.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.16 1192504026

CA19 16 0225

ÉDICTER UNE ORDONNANCE AUTORISANT L'OCCUPATION DE LA PLACE MARCELLE-FERRON POUR LA TENUE DE L'ÉVÉNEMENT « CINÉMA ! », ORGANISÉ PAR LES AMIS DE LA PLACE MARCELLE-FERRON, QUI AURA LIEU LES SAMEDIS 15 ET 22 JUIN OU LES DIMANCHES 16 ET 23 JUIN EN CAS DE PLUIE, ENTRE 15 H ET 23 H 15

Il est proposé par Fanny Magini

appuyé par Valérie Patreau

D'ÉDICTER une ordonnance autorisant l'occupation de la place Marcelle-Ferron pour la tenue de l'événement « Cinéma ! », organisé par les Amis de la place Marcelle-Ferron, qui aura lieu les samedis 15 et 22 juin 2019 ou les dimanches 16 et 23 juin 2019 en cas de pluie, entre 15 h et 23 h 15.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

40.17 1192504025

CA19 16 0226

RENDRE UNE DÉCISION QUANT À UNE DEMANDE D'ORDONNANCE VISANT À AUTORISER LA COMMISSION SCOLAIRE MARGUERITE-BOURGOYS À EFFECTUER DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU MUR RIDEAU, DES ESCALIERS EXTÉRIEURS ET DES MARQUISES AU CENTRE D'ÉDUCATION DES ADULTES SITUÉ AU 500, BOULEVARD DOLLARD, DE 16 HEURES À 21 HEURES LES JOURS DE SEMAINE, DU 15 JUIN JUSQU'AU 31 OCTOBRE 2019, CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 4.1 DU RÈGLEMENT SUR LE BRUIT (AO-21)

CE DOSSIER TOMBE, N'AYANT ÉTÉ NI PROPOSÉ NI APPUYÉ.

40.18 1196359005

CA19 16 0227

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT À L'IMMEUBLE SITUÉ AU 6500, RUE HUTCHISON - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX PARAGRAPHERS 1°, 2° ET 3° DE L'ARTICLE 25 DU RÈGLEMENT 06-069 AFIN DE PERMETTRE QUE LA HAUTEUR PLANCHER-PLAFOND DU REZ-DE-CHAUSSÉE SOIT MOINDRE QUE 5 M, QUE LE COURONNEMENT DU BÂTIMENT NE PRÉSENTE AUCUN REcul PAR RAPPORT AU CORPS DU BÂTIMENT SUR 80% DE LA LARGEUR DE LA FAÇADE DONNANT SUR LE DOMAINE PUBLIC ET QUE MOINS DE 80% DE LA SUPERFICIE DU MUR DU REZ-DE-CHAUSSÉE DONNANT SUR LE DOMAINE PUBLIC SOIT FENESTRÉE - DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX PARAGRAPHERS C), F), G) ET H) DE L'ARTICLE 7.6.7, DU RÈGLEMENT DE ZONAGE (1177) AFIN DE PERMETTRE QUE LES TERRASSES SUR LE TOIT DU 7E ÉTAGE SOIENT SITUÉES À MOINS DE 1,5 M DU PARAPET NON MITOYEN, QU'ELLES AIENT UN RETRAIT, PAR RAPPORT AU MUR DE FAÇADE, INFÉRIEUR AU DOUBLE DE LA HAUTEUR DE LA CONSTRUCTION OU DE L'INSTALLATION ET QU'ELLES AIENT UN RETRAIT, PAR RAPPORT AU MUR ARRIÈRE, INFÉRIEUR À UNE FOIS LA HAUTEUR DE LA CONSTRUCTION OU DE L'INSTALLATION ET QUE LA TERRASSE SUR LE TOIT DU 8E ÉTAGE AIT UN RETRAIT, PAR RAPPORT AU MUR ARRIÈRE, INFÉRIEUR À UNE FOIS LA HAUTEUR DE LA CONSTRUCTION OU DE L'INSTALLATION ET QUE LE POURCENTAGE DE FENESTRATION DU MUR AVANT ET DU MUR ARRIÈRE DES ACCÈS AU TOIT SOIT INFÉRIEUR À 50% DE LEUR SUPERFICIE RESPECTIVE - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT EN AIRE DE PLANCHER DU BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 mai 2019, la demande d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à sa séance du 8 mai 2019, les demandes de dérogation mineure en vertu du Règlement 1180;

ATTENDU QU'un avis a été publié le 16 mai 2019 relativement à cette demande de dérogation mineure afin de statuer sur ladite demande;

ATTENDU QUE les motifs sont indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375022;

ATTENDU QUE pour la demande dérogation mineure relative à la terrasse située sur le toit du 8e étage, le préjudice causé par la réglementation n'a pas été démontré;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble situé au 6500, avenue Hutchison;

Avec la réserve suivante :

- Les garde-corps en aluminium proposés devront être en aluminium soudé.

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure aux paragraphes 1°, 2° et 3° de l'article 25 du règlement numéro 06-069 afin de permettre que la hauteur plancher-plafond du rez-de-chaussée soit moindre que 5 m, que le couronnement du bâtiment ne présente aucun recul par rapport au corps du bâtiment sur 80% de la largeur de la façade donnant sur le domaine public et que moins de 80% de la superficie du mur du rez-de-chaussée donnant sur le domaine public soit fenestrée;

D'APPROUVER la demande de dérogation mineure aux paragraphes c), f) g) et h) de l'article 7.6.7 du *Règlement de zonage* (1177) afin de permettre que les terrasses sur le toit du 7^e étage soient situées à moins de 1,5 m du parapet non mitoyen et qu'elles aient un retrait, par rapport au mur de façade, inférieur au double de la hauteur de la construction ou de l'installation, qu'elles aient un retrait, par rapport au mur arrière, inférieur à une fois la hauteur de la construction ou de l'installation et que le pourcentage de fenestration du mur avant et du mur arrière des accès au toit soit inférieur à 50% de leur superficie respective;

DE REFUSER la demande de dérogation mineure au paragraphe g) de l'article 7.6.7 du *Règlement de zonage* (1177) afin que la terrasse sur le toit du 8^e étage ait un retrait, par rapport au mur arrière, inférieur à une fois la hauteur de la construction ou de l'installation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.01 1194375022

CA19 16 0228

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 14, AVENUE PRINCE-PHILIP; 1332, BOULEVARD DU MONT-ROYAL; 1271, CHEMIN DE LA FORÊT; 1068, AVENUE LAURIER; 740, AVENUE DE L'ÉPÉE; 500, BOULEVARD DOLLARD; 1465, AVENUE VAN HORNE; 327, AVENUE STUART - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 8 mai 2019, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375021;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER les demandes d'approbation de PIIA pour les immeubles suivants, selon les plans présentés et déposés :

14, avenue Prince-Philip;

1332, boulevard du Mont-Royal;

1068, avenue Laurier;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- En façade :
 - La céramique proposée ne doit pas avoir un fini lustré ;
 - Afin de respecter le concept original, des linteaux de pierre doivent être ajoutés aux fenêtres du 2^e étage;
 - Afin de se rapprocher du concept original, la hauteur des modulations du parapet doit être abaissée;
- Au mur arrière :
 - Le revêtement MAC proposé doit être d'une couleur s'intégrant mieux au bâtiment. Par exemple, une couleur se rapprochant de la brique, tel que le bourgogne, serait plus appropriée dans le contexte;
 - Des linteaux de briques en soldats doivent être ajoutés.

740, avenue de l'Épée;

500, boulevard Dollard;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Afin de respecter le concept original de la marquise, le motif losangé des soffites doit être conservé;
- Un mode d'éclairage plus discret reprenant le style actuel doit être proposé.

1465, avenue Van Horne;

- Tel que prévu à l'article 11.4 du *Règlement de zonage* (1177), la taille du logo ne doit pas excéder 60 centimètres.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02.1 1194375021

CA19 16 0229

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 14, AVENUE PRINCE-PHILIP; 1332, BOULEVARD DU MONT-ROYAL; 1271, CHEMIN DE LA FORÊT; 1068, AVENUE LAURIER; 740, AVENUE DE L'ÉPÉE; 500, BOULEVARD DOLLARD; 1465, AVENUE VAN HORNE; 327, AVENUE STUART - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 8 mai 2019, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375021;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble suivant, selon les plans présentés et déposés :

1271, chemin de la Forêt;

Avec les réserves suivantes identifiées par le Comité consultatif d'urbanisme :

- Les fenêtres doivent être en aluminium;
- Afin de préserver l'alignement des subdivisions des portes sur les trois niveaux, les portes coulissantes au mur arrière devront conserver les trois sections.

AMENDEMENT

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

DE RETIRER la deuxième réserve identifiée par le Comité consultatif d'urbanisme pour le PIIA de cet immeuble.

VOTE SUR L'AMENDEMENT

Votent en faveur: le Maire Tomlinson, la conseillère Pollak et le conseiller Corbeil

Votent contre: les conseillères Patreau et Magini

AMENDEMENT ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

PROPOSITION PRINCIPALE AMENDÉE ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

47.02.2 1194375021

CA19 16 0230

RENDRE UNE DÉCISION PAR RÉOLUTION RELATIVEMENT AUX IMMEUBLES SITUÉS AU 14, AVENUE PRINCE-PHILIP; 1332, BOULEVARD DU MONT-ROYAL; 1271, CHEMIN DE LA FORÊT; 1068, AVENUE LAURIER; 740, AVENUE DE L'ÉPÉE; 500, BOULEVARD DOLLARD; 1465, AVENUE VAN HORNE; 327, AVENUE STUART - DEMANDE D'APPROBATION D'UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

LE MAIRE PHILIPPE TOMLINSON DÉCLARE SON INTÉRÊT RELATIVEMENT AU BÂTIMENT SIS AU 327, AVENUE STUART ET SE RETIRE DE L'ENCEINTE DE LA SALLE DU CONSEIL PENDANT L'ÉTUDE ET LE VOTE DE CE DOSSIER.

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé favorablement, à la séance du 8 mai 2019, les demandes d'approbation d'un PIIA en vertu du Règlement 1189;

ATTENDU les motifs indiqués au sommaire décisionnel portant le numéro 1194375021;

Il est proposé par Mindy Pollak

appuyé par Valérie Patreau

D'APPROUVER la demande d'approbation de PIIA pour l'immeuble suivant, selon les plans présentés et déposés :

327, avenue Stuart

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

47.02.3 1194375021

CA19 16 0231

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, ENTÉRINER LA NOMINATION PERMANENTE ET LA TITULARISATION D'UNE PRÉPOSÉE À L'ENTRETIEN - SPORTS ET LOISIRS À LA DIRECTION DE LA QUALITÉ DE VIE DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Valérie Patreau

D'AUTORISER la nomination permanente de Madame Annick Tremblay au poste de préposée à l'entretien - sports et loisirs de la Direction Qualité de vie;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.01 1193711016

CA19 16 0232

CONFORMÉMENT AUX DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT AO-3 PORTANT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS, ENTÉRINER, À COMPTER DU 8 JUIN 2019, LA NOMINATION D'UN CONTREMAÎTRE D'ARRONDISSEMENT - VOIRIE ET PARCS À LA DIRECTION DE LA QUALITÉ DE VIE DE L'ARRONDISSEMENT - DÉPENSE PROVENANT DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT DE LA DIRECTION

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

D'AUTORISER la nomination de Monsieur Patrick Lajoie au poste de contremaître d'arrondissement - voirie et parcs au sein de la Direction Qualité de vie de l'arrondissement;

D'IMPUTER la dépense conformément aux informations inscrites au sommaire décisionnel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

50.02 1193711017

CA19 16 0233

ADDENDA - DÉPÔT DE L'AVIS DE MODIFICATION AU BAIL SIGNÉ ENTRE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT ET LE CENTRE DE LA PETITE ENFANCE FRISSON DE COLLINE VISANT À DEVANCER LA DATE D'OCCUPATION DES LIEUX DU 15 AVRIL AU 5 AVRIL 2019

DÉPÔT de l'avis de modification au bail signé entre l'arrondissement d'Outremont et le Centre de la petite enfance Frisson de Colline visant à devancer la date d'occupation des lieux du 15 avril au 5 avril 2019.

61.01 1191904002

CA19 16 0234

DÉPÔT DES COMPTES RENDUS DES RÉUNIONS DU COMITÉ SUR LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT TENUES LES 16 AVRIL ET 16 MAI 2019

DÉPÔT des comptes rendus des réunions du Comité sur la circulation et le stationnement tenues les 16 avril et 16 mai 2019.

61.02 1195069013

CA19 16 0235

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA LISTE DES PERMIS ET CERTIFICATS ÉMIS ET REFUSÉS DE L'ARRONDISSEMENT D'OUTREMONT POUR LA PÉRIODE DU 1ER AU 30 AVRIL 2019 TEL QU'EXIGÉ PAR L'ARTICLE 3.6.2 DU RÈGLEMENT CONCERNANT LES PERMIS ET CERTIFICATS (1176)

DÉPÔT de la liste des permis et certificats émis et refusés de l'arrondissement d'Outremont pour la période du 1^{er} au 30 avril 2019, tel qu'exigé par l'article 3.6.2 du *Règlement concernant les permis et certificats* (1176).

61.03 1196359006

CA19 16 0236

MOTION D'ÉLU - PHILIPPE TOMLINSON - DOS D'ÂNE PEINTS EN JAUNE SUR LE TERRITOIRE D'OUTREMONT

CONSIDÉRANT QUE 200 000\$ ont été prévus en 2019 au Plan triennal d'immobilisation pour la mise en place de dos d'âne;

CONSIDÉRANT QUE la sécurisation des rues d'Outremont est une priorité pour l'administration;

CONSIDÉRANT QU'historiquement, les dos d'âne allongés dans Outremont sont peints complètement en jaune;

CONSIDÉRANT QUE l'annexe H du tome V du Guide des normes du Ministère des Transports du Québec prévoit que les dos d'âne allongés doivent seulement avoir 3 triangles pour indiquer leur présence;

CONSIDÉRANT QUE les triangles disparaissent rapidement vers la fin de l'été et ne sont repeints qu'au printemps suivant;

CONSIDÉRANT QUE les dos d'âne allongés peints en jaune sont visibles la nuit et l'hiver;

Il est proposé par Philippe Tomlinson

appuyé par Mindy Pollak

DE DEMANDER à l'administration d'Outremont que l'ensemble des dos d'âne allongés sur notre territoire soient peints complètement en jaune.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.01

CA19 16 0237

MOTION D'ÉLUE - VALÉRIE PATREAU - VIRAGE VÉGÉTARIEN AU SEIN DE L'ARRONDISSEMENT

ATTENDU QUE le 4 décembre dernier, l'arrondissement d'Outremont a reconnu à l'unanimité l'urgence d'agir collectivement face aux changements climatiques et d'accélérer l'implantation de mesures concrètes visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre et à mener une action climatique équitable pour tous les citoyens et toutes les citoyennes;

ATTENDU QUE la littérature scientifique indique que de passer d'un régime traditionnel à un régime végétarien permet de diminuer de 25 à 35 % les GES reliés à l'alimentation;

ATTENDU QUE les experts scientifiques s'entendent pour dire que la réduction de la viande dans son alimentation est bénéfique pour la santé des individus;

ATTENDU QUE la littérature scientifique indique qu'en plus de réduire les GES, un régime végétarien permet de réduire la consommation d'eau, de réduire la pollution de l'eau, de lutter contre la déforestation et de maintenir une meilleure biodiversité;

Il est proposé par Valérie Patreau

appuyé par Fanny Magini

QUE lors des événements publics et réunions de travail organisés par les services de l'arrondissement, la nourriture offerte soit végétarienne (c'est-à-dire sans viande d'origine animale ou de poisson).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

65.02

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ASSEMBLÉE EST LEVÉE À 23 H 27.

70.01

Philippe Tomlinson
Maire de l'arrondissement

Me Julie Desjardins
Secrétaire d'arrondissement

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 2 juillet 2019.